

Monsieur le Directeur de cabinet du Ministre de l'Eau et de l'Hydraulique villageoise,

Monsieur le représentant du Commissaire à l'Agriculture, l'Environnement et les Ressources en Eau de la CEDEAO,

Monsieur le Chef de la Délégation de l'Union Européenne au Togo,

Monsieur le Représentant Résident du PNUD,

Madame la Secrétaire de la Convention sur l'eau,

Mesdames et Messieurs les représentants ministériels du Bénin, du Burkina Faso et du Sénégal,

Chères participantes, chers participants,

Je suis très heureux d'être avec vous ce matin et de participer à cet atelier portant sur la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontaliers et des lacs internationaux au Togo.

C'est, me semble-t-il, un sentiment partagé puisque la mobilisation est forte et de haut niveau, ce qui laisse d'ores et déjà présager d'un succès. L'enjeu est en tout cas significatif : nous avons aujourd'hui, à la fois l'occasion de célébrer l'adhésion du Togo à la Convention sur l'eau d'Helsinki et d'engager, dès maintenant, une réflexion concrète et conjointe sur les modalités de la mise en œuvre de cette convention, dans une perspective à la fois nationale et régionale.

L'adhésion du Togo à la Convention, qui témoigne des efforts déployés par le gouvernement togolais en faveur de la coopération internationale autour de la protection et l'utilisation des eaux transfrontalières, ne peut qu'être saluée par la France, qui se réjouit d'accueillir un nouveau partenaire au sein de la communauté des Parties. En devenant le 5^{ème} Etat non-membre de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe à finaliser son processus d'adhésion, le Togo s'affirme comme un pays pionnier et sera, sans aucun doute, une source d'inspiration, alors même que la Convention suscite l'intérêt d'un nombre croissant de nations.

Vous le savez, les bénéfices que le Togo peut tirer de cette adhésion sont nombreux, d'autant plus qu'il partage la plus grande partie de ses ressources en eau de surface et une part significative de ses eaux souterraines avec d'autres pays de la sous-région. Le gouvernement togolais n'a certes pas attendu ce jour pour nouer des coopérations fructueuses avec ses voisins, puisqu'il a contribué à la création de l'Autorité du Bassin du Mono en 2014 avec le Bénin, et qu'il est partie prenante à celle du bassin de la Volta, créée en 2007, et à laquelle l'Agence française de développement a apporté un appui pendant plusieurs années.

En adhérant à la Convention sur l'eau d'Helsinki, le Togo se donne ainsi les moyens de renforcer les cadres et outils existants, et d'en acquérir de nouveaux pour une gestion conjointe plus efficace et structurée.

L'engagement de la France en faveur de la Convention sur l'eau est historique. Membre du bureau, elle est aussi depuis 2016 cheffe de file de la stratégie d'ouverture globale aux États non membres de la Commission économique des Nations unies pour l'Europe et promeut avec vigueur la ratification à l'international. Cet engagement fort est motivé par la volonté d'assurer la diffusion la plus large possible des bénéfices de la Convention comme instrument de préservation et de bonne gestion des ressources partagées, de dialogue, de stabilité et de paix à travers le monde.

Les dispositifs de gestion opérationnelle offrent en effet la possibilité de construire des relations de confiance entre États riverains, d'apaiser d'éventuelles tensions, d'améliorer les connaissances sur les ressources et de maintenir un dialogue éclairé, basé sur des données partagées et une compréhension commune des problématiques. Ce sont autant de bénéfices essentiels compte tenu du rôle que l'eau joue dans la santé, la sécurité alimentaire, l'égalité - femme-homme, l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité, et le développement durable. C'est d'ailleurs ce que rappelle la Stratégie internationale de la France pour l'eau et l'assainissement adoptée en 2020.

Il s'agit maintenant d'assurer la mise œuvre de la Convention afin de lui donner plein effet, ce qui implique la mise en place d'instruments de gestion de l'eau à la fois à l'échelle nationale et à l'échelle des bassins versants. A cet égard, cet atelier est une première étape importante pour entretenir la dynamique engagée et poser les jalons d'une stratégie nationale et d'un plan d'action. Dans cet effort, le Togo peut être assuré du soutien continu de la France, à la fois au niveau politique et à travers la mobilisation de sa société civile, qu'incarne notamment l'appui apporté par l'Office international de l'eau à l'Autorité du Bassin du Mono.

Je tiens également à saluer ici l'engagement du Bénin et du Burkina Faso, eux-mêmes investis dans un processus d'adhésion, et dont la pleine implication est capitale dans la mesure où le succès de la mise en œuvre de la Convention sur l'eau ne pourra, à terme, qu'être estimé à l'échelle de la région. C'est aussi pour cette raison que l'appui de la CEDEAO est d'une grande importance ; car si la Convention permettra la mise en place de dispositifs alignés sur les meilleures pratiques internationales, ceux-ci viendront s'insérer dans et compléter un cadre de gouvernance régional préexistant dont les acquis devront être préservés.

Enfin, il convient de souligner la présence du Sénégal, Partie à la Convention depuis 2018, car le partage d'expérience est une démarche qui s'inscrit pleinement dans l'esprit de la Convention sur l'eau et qui constitue sans aucun doute l'un des meilleurs gages de réussite pour faire progresser la coopération internationale autour de la gestion de ce bien commun indispensable à l'humanité.

Il me reste à souhaiter un plein succès à vos travaux.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie.